

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 17 DECEMBRE 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2020-06-17- FINANCES (7.10) - TRANSFERTS DES RESULTATS DE L'EAU DES COMMUNES ET SYNDICATS

DATE DE CONVOCATION : 10 DECEMBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 21 DECEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au Gymnase Robinot à ECROUVES sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LOUIS Jean-Paul (ayant la suppléance de LELIEVRE Jean-Luc), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (présent à compter de la 2020.06.13), Pascal VAILLANT (ayant la suppléance de VARIS Pierre de la 2020.06.01 à la 2020.06.12), PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de MAURY Christophe), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (à compter de la 2020.06.04), RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de LALEVEE Lucette à compter de la 2020.06.13), CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2020.06.19 et ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (présente jusqu'à la 2020.06.12), BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	LELIEVRE Jean-Luc, SEGALT Jean-François, MAURY Christophe, ROSSO Michel, MANSION François, DURANTAY Corinne, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS, Fabrice, BOCANEGRA Jorge, LALEVEE Lucette (départ à compter de la 2020.06.13),
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2020.06.12 : 3 avis de procuration. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 4 avis de procuration. De la 2020.06.19 à la fin : 5 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la 2020.06.12 : 6 avis de suppléance. De la 2020.06.13 à la fin : 5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	RIVET Lionel
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2020.06.03 : 64 Présents. De la 2020.06.04 à la 2020.06.12 : 65 Présents. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 64 Présents. De la 2020.06.19 à la fin : 65 Présents
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2020.06.03 : 67 Votants. De la 2020.06.04 à la 2020.06.18 : 68 Votants. De la 2020.06.19 à la fin : 70 Votants

Vu les statuts de la communauté de communes Terres Toulaises,

Afin de pouvoir procéder aux régularisations comptables liées à l'intégration des ouvrages et réseaux d'eau des communes et des syndicats dans le patrimoine de la Communauté de Communes Terres Toulaises, il est nécessaire de valider au préalable l'intégration de ces biens, ainsi que des emprunts afférents.

(Nota : le patrimoine à intégrer est détaillé dans les procès-verbaux de mise à disposition)

Par ailleurs, il convient de statuer sur la reprise des résultats de clôture des services de l'eau tels qu'arrêtés à la fin de l'exercice 2019. A cet effet, **tel qu'indiqué au sein des différentes instances qui se sont penchées sur le transfert de la compétence eau, la pratique historique générale de la Communauté de Communes Terres Toulaises consiste à transférer 80% des résultats de fonctionnement et 100% des résultats d'investissement.** La mise en œuvre de cette répartition doit faire l'objet de délibérations conjointes de la Communauté et des Communes concernées.

Le transfert de ses excédents au budget de l'eau de la Communauté participera au financement des investissements à réaliser rapidement sur les réseaux.

Pour mémoire, une réponse ministérielle publiée en 2013 a pu indiquer que « les résultats budgétaires du SPIC [service public industriel et commercial], qu'ils soient excédentaires ou déficitaires, doivent en principe être transférés à l'établissement public bénéficiaire du transfert de compétence » ; la jurisprudence a en outre pu déterminer que si les sommes étaient nécessaires pour faire face aux besoins de financement relatifs à la compétence, elles devaient être transférées à l'intercommunalité.

Le tableau ci-après récapitule les montants arrêtés pour les syndicats (voir délibération spécifique relative à l'adoption des comptes administratifs) :

	Résultat de fonctionnement transféré (100%)	Imputation	Résultat d'investissement transféré (100%)	Imputation
Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulais	+1 561 202,50	002	-590 921,48	001
MONTANT DEJA REPRIS AU BP 2020	+1 561 202,50		-590 921,48	
SIVU eau Jaillon Villey Saint Etienne	+9 342,51	002	+11 293,93	001
SIVU eau Sexey Velaine Aingeray	+72 174,08	002	+65 081,06	001
MONTANT A REPENDRE	+81 516,59		+76 374,99	

En ce qui concerne les communes n'appartenant pas à un syndicat :

	Résultat de fonctionnement transféré (80%)	Imputation	Résultat d'investissement transféré (100%)	Imputation
Andilly	+24 840,99	778	+282,40	1068
Avrainville	+1 413,47	778	+21 849,22	1068
Bouvron	+ 2 625,01	778	-2 704,56	1068
Fontenoy-Sur-Moselle	+2 976,39	778	+9 090,87	1068
Foug	+277 738,80	778	+50 421,53	1068
Francheville	+4 913,96	778	+209 462,57	1068
Gondreville	+9 177,94	778	+111 889,13	1068
Jaillon	+1 705,18	778	+74 755,10	1068
Lagney	+6 954,22	778	+38 267,95	1068
Laneuveville Derrière Foug	-5 641,34	678	+30 439,35	1068
Lay Saint Remy	+6 926,34	778	+12 707,48	1068
Manoncourt-en-Woëvre	20 632,28	778	+62 934,68	1068
Ménil La Tour	+17 106,66	778	+54 497,08	1068
Royaumeix	+8 889,37	778	+1 593,61	1068
Sanzey	+4 814,46	778	+1 316,73	1068
Tremblecourt	+43 677,42	778	-21 300,71	1068
Trondes	+67 087,02	778	+57 208,83	1068
Villey Le Sec	+13 050,14	778	+9 576,77	1068
Villey Saint Etienne	+17 712,86	778	+36 499,67	1068
TOTAL	+526 551,17	678 : 5 641,34 778 : 532 165,51	+708 366,17	Dép. 24 005,27 Rec. 732 371,44

Nota bene : les communes ayant totalement délégué la gestion du service public de l'eau potable à un syndicat (dissous ou non) ne sont pas concernées par les transferts de résultats.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation le 01 décembre 2020,

Le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur DEPAILLAT et Madame NIGON ayant la suppléance de Monsieur ERZEN votant contre, et Messieurs FONTANA et MANGEOT s'abstenant, décide de :

- Valider le transfert de 80% des résultats de fonctionnement et 100% des résultats d'investissement des services publics industriels et commerciaux de l'eau potable arrêtés dans les comptes des communes tels que figurant ci-avant,
- Valider l'intégration des biens mis à disposition par les communes, ainsi que des emprunts afférents, dans le patrimoine de la Communauté de Communes Terres Tuloises,
- Autoriser le Président à signer toutes pièces utiles.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

